

Le colonel F. E. ANDERSON (*directeur du Service budgétaire de l'armée, ministère de la Défense nationale*): On nous a demandé quel était le pourcentage des candidats refusés par l'armée parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions voulues en matière d'aptitude physique. Au cours de l'année financière 1957-1958, 23,004 candidats se sont présentés; de ce nombre 1,952 ont été refusés pour raison d'inaptitude physique. Le pourcentage est donc de 8½ p. 100.

Le PRÉSIDENT: Cette réponse amène-t-elle d'autres questions?

M. ARMSTRONG: Monsieur le président, en réponse à une question de M. Hales au sujet des contrats pour services de nettoyage, j'avais dit que, dans certains de nos établissements, les services de nettoyage étaient fournis à forfait. Je constate qu'il n'en est ainsi que dans un seul établissement peu considérable; il s'agit d'une unité de recrutement à Halifax. On envisage présentement la possibilité d'adopter cette méthode dans deux autres établissements. Dans un de ces deux cas, la décision est prise de passer un contrat, mais le changement ne se fera probablement pas avant six mois. A cet endroit, les services de nettoyage fournis par le personnel du ministère coûtent \$43,100 par année. Ce chiffre comprend la main-d'œuvre et les matériaux. Le coût estimatif du même travail effectué à forfait est de \$34,800. Notre intention est de passer un contrat à l'égard de cet établissement. Dans l'autre cas à l'étude, le prix à forfait est légèrement plus élevé que ce qu'il en coûte pour faire effectuer le travail par le personnel du ministère. Avant de prendre une décision, on cherche à savoir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir un prix à forfait un peu moins élevé.

M. HALES: Je conclus, des explications qu'on vient de nous donner, que le travail à forfait est beaucoup plus avantageux. Ai-je bien compris?

M. ARMSTRONG: Le travail à forfait est plus avantageux dans l'un des deux cas que je viens d'exposer; dans l'autre, il ne l'est pas tout à fait autant. D'autres considérations entrent en ligne de compte dans la question. Pour les unités isolées, ce serait très difficile d'obtenir un contrat mais, dans certains grands centres, il est possible d'obtenir un contrat à un prix avantageux et de faire exécuter ce travail à moins de frais que nous ne pourrions le faire nous-mêmes. C'est ce qui ressort du premier exemple que j'ai mentionné et, dans ce cas, nous allons remplacer la méthode actuelle par le travail forfaitaire.

Le PRÉSIDENT: A vous la parole, monsieur McIlraith.

M. McILRAITH: Ma question a trait à l'emploi d'aéronefs pour le transport des troupes. Le ministre en a parlé en terminant ses remarques lors de la dernière séance du Comité. Je voudrais savoir exactement quels contrats sont présentement en cours à cet égard, s'il s'agit de contrats d'étude en vue de la création d'un type convenable d'appareils ou s'il s'agit de contrats de fabrication. Dans le cas où il s'agirait de contrats d'étude, de contrats pour la création d'un type convenable d'appareils, pourrait-on me dire quand ces contrats seront suffisamment avancés pour permettre de décider si l'on doit ou non acheter des appareils de ce type?

M. F. R. MILLER: (*sous-ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, le ministre a mentionné, je crois, deux ou peut-être trois types d'avion. Il a parlé du *Caribou*, comme avion de guerre pour l'armée, et il a aussi mentionné l'avion de transport de troupes sur de longues distances, de l'aviation. Il n'est fait mention ni de l'un ni de l'autre de ces deux types dans les prévisions de dépenses de l'armée. Dans le cas de l'aviation de transport de troupes sur de longues distances, vous aurez l'occasion d'apprendre ce qui en est lors de l'examen des prévisions de dépenses de l'aviation.

M. McILRAITH: De l'aviation?

M. MILLER: Oui, monsieur. Vous apprendrez quels contrats sont en cours et combien d'avions on se propose d'acquérir pour le transport des troupes sur